1200, rue Antaya Sorel-Tracy (Québec) J3R 5G2 450 743-7087

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 24-14

« CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH »

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 21 octobre 2024 tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sorel-Tracy, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch a *adopté* le Règlement n° 24-14 « Concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch ».

Ce règlement énonce les principales valeurs de la Régie et les règles de conduite qui doivent servir de guide pour la conduite des employés de la Régie.

Les valeurs énoncées sont les suivantes : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers les autres employés, les élus et les citoyens, la loyauté envers la Régie, la recherche de l'équité ainsi que l'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la Régie.

Les règles de conduite déterminées ont notamment pour objectifs de prévenir toute situation où l'intérêt personnel d'un employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions, toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'une résolution, d'une politique, d'un règlement du conseil d'administration ou d'une directive s'appliquant à un employé ainsi que le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

De plus, le projet de règlement prévoit que tout manquement à une disposition du code peut entraîner, sur décision de la Régie et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement n° 24-14 a été déposé au bureau de la secrétaire-trésorière, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 5e jour de novembre 2024.

La secrétaire-trésorière,

Viely busine

Vicky Bussière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été publié sur le site Internet de la Ville et qu'il a paru dans l'édition du 5 novembre 2024 du journal Les 2 Rives.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 5e jour de novembre 2024.

La secrétaire-trésorière,

Viely busine

Vicky Bussière